

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES  
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS  
(ADSVN) asbl**

**C/o Inter-Environnement Wallonie**

Rue Nanon, 98  
5000 Namur

Namur, le 02 décembre 2019,

A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Echevins de Onhaye,  
Maison communale,  
rue Albert Martin, 3 – 5520 Onhaye

**Concerne : Quartier Saint-Pierre à Serville**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Notre association est très sensible à l'intégrité du site du quartier Saint-Pierre à Serville, qui a fait l'objet il y a plus de quarante ans d'un arrêté royal de classement sur proposition de la CRMS.

Ce site est en effet un amphithéâtre champêtre de très grande valeur paysagère, où se succèdent harmonieusement prairies et forêt, délimité côté ouest par une superbe drève de tilleuls et côté nord par une remarquable haie vive. A l'angle de ces flancs, le petit hameau regroupant l'église et les anciens bâtiments du presbytère et de l'école constitue un ensemble architectural de fort bel aspect (fin du XIXe s.) qui participe à la scénographie exceptionnelle des lieux.

Il ressort des données disponibles sur le site du SPW (DG04) que le plan de secteur actuel a consacré en zone d'habitat à caractère rural la partie de la rive sud de la rue Gilbert Cléda qui se trouve en site classé, ce qui est totalement en contradiction avec l'esprit et la lettre de l'arrêté royal du 7 novembre 1978. Plus récemment, une nouvelle parcelle cadastrale a été spécifiquement délimitée dans le site classé sous le n° 60 L, jouxtant la rue Cléda et identifiée par un bornage physique de piquets.

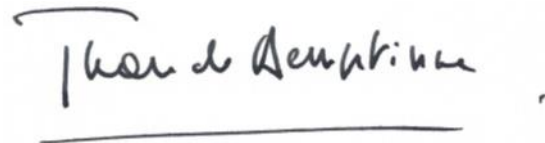
Nous exprimons par la présente notre plus vive inquiétude quant à la perspective d'une construction sur cette parcelle, ce qui constituerait une verrue malvenue dans un

espace naturel d'une grande homogénéité, jusqu'à présent respectée. Il serait d'autant plus aberrant de voir une habitation isolée dans le site classé, alors que plusieurs parcelles affectées en zone d'habitat sont toujours disponibles sur l'autre rive de la voirie, dans le cadre d'un lotissement encore libre de toute construction.

Notre préoccupation concernant l'intégrité du quartier Saint-Pierre rejoint assurément les objectifs de votre récente Déclaration de politique communale 2018-2024, où dans la thématique *Environnement et cadre de vie*, vous mentionnez très justement la poursuite du développements du réseau de sentiers *en valorisant les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le patrimoine et des paysages* de votre commune. Vous ajoutez pour la qualité de vie qu'un accent sera porté à l'amélioration et à l'embellissement de nos villages.

De plus, la Déclaration de Politique Régionale vise explicitement à stopper l'étalement urbain, à réduire la consommation des terres non artificialisées et à préserver au maximum les surfaces agricoles.

En comptant sur votre vigilance pour préserver durablement l'harmonie historique du quartier Saint-Pierre, nous vous assurons, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in dark ink, reading "Juan de Hemptinne". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Juan de Hemptinne  
Président du Conseil d'Administration

Copie à la CRMSF, à la DGATLP et à l'AWAP